



CAMEROON



65^E SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

TROISIEME COMMISSION

DECLARATION FAITE PAR

Madame Cécile MBALLA EYENGA
Premier Secrétaire

POINT 28 : PROMOTION DE LA FEMME

- Promotion de la Femme
- Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et la 23^e Session Extraordinaire de l'Assemblée générale.
-

NEW YORK, le 13 octobre 2010
A vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général pour les rapports soumis au titre du point 28 sur la Promotion de la femme. Nous voulons à cette occasion rendre hommage à tous les organes du système des Nations pour leur contribution à l'amélioration de la condition de la femme à travers le monde.

Nous voulons à cet effet féliciter le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) devant lequel le Cameroun a défendu en 2009 ses deuxième et troisième rapports périodiques, pour sa contribution capitale à la promotion et à la protection des droits de la femme.

Le Cameroun voudrait réaffirmer ici son engagement à faire de la promotion de la femme une priorité de rang élevé. Trois axes majeurs correspondent aux orientations de la stratégie nationale de la promotion de l'égalité des sexes, de la promotion et de la protection des droits de la femme à savoir : l'amélioration des conditions de vie des femmes, l'amélioration du statut socio-juridique des femmes et le renforcement institutionnel.

Le Cameroun appuie à cet effet toutes les initiatives visant à promouvoir les femmes et à assurer leur pleine participation au développement dans tous les domaines de la vie active visant solidairement la femme urbaine et la femme rurale.

Si pour ce qui est de la première, la prise de décision renvoie à la participation à des postes stratégiques dans l'administration ou dans la sphère politique et de représentation, elle correspond, s'agissant des femmes rurales, à la reconsidération de leur rôle et statut dans la vie de famille et de la communauté et dans la vie politique locale.

Des décisions du Gouvernement dans ce sens ont conduit à une présence de plus en plus accrue des femmes à des postes stratégiques dans l'administration et dans les sphères politiques.

Pour ce qui est de l'amélioration des revenus des femmes, en vue de les intéresser aux activités industrielles et commerciales, des actions ont été entreprises en faveur de l'accès des femmes aux microcrédits, le Gouvernement a libéralisé le secteur bancaire, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives aux femmes dans ce domaine. D'où l'émergence de nombreuses institutions de micro-finance, plus disposées à répondre aux besoins des

femmes en matière de financement. D'autres actions ont été mises en œuvre, notamment l'appui institutionnel aux petites entrepreneuses, le coaching des débutantes, la promotion des partenariats avec des femmes d'affaires d'autres pays, la mise sur pied d'un dispositif d'appui aux femmes pauvres dans les centres de promotion de la femme, sur la base d'octroi de crédits rotatifs. Toutes ces mesures expliquent la présence d'un grand nombre de femmes d'affaires et de chefs d'entreprises au Cameroun.

Monsieur le Président,

Pour ce qui est de la femme rurale et pour assurer sa participation aux prises de décision, le Gouvernement a entrepris des études socio-anthropologiques en vue de l'identification et de la résorption des facteurs socio-culturels de persistance des préjugés sociaux défavorables aux femmes ; cette résorption a donné lieu à la promotion du genre pour la vie politique communautaire à travers la formation des femmes désireuses de s'engager en politique, et à la formation à la gestion des activités de développement communautaire.

En ce qui concerne l'accès des femmes à l'emploi rémunéré en dehors de l'agriculture, des efforts sont menés pour assurer cet accès des femmes aux dits emplois à travers : l'encouragement à la création de micro-entreprises en zones rurales et le recrutement des femmes dans ces entreprises ; le plaidoyer pour le recrutement des femmes et des jeunes filles dans des chantiers routiers ou de construction en zone rurale, de même que dans les représentations locales de services publics.

Dans le domaine de la santé, pour améliorer les conditions de vie des femmes rurales, le Gouvernement prend en charge leurs besoins essentiels. Des centres de santé sont créés dans des villages avec des unités de soins en santé de reproduction, et des unités de sensibilisation contre le VIH/SIDA. Des mesures gouvernementales telles que la gratuité des antirétroviraux s'adressent aussi bien aux femmes rurales qu'aux femmes en zones urbaines. D'autres aspects liés à la santé de la femme sont pris en charge à travers des programmes d'éducation à l'hygiène et à la salubrité, la lutte contre les mutilations génitales féminines et les mariages précoces qui renvoient pour ces deux aux violences faites aux femmes.

En matière de lutte contre les violences faites aux femmes, précisément **Monsieur le Président**, le Gouvernement du Cameroun se réfère au cadre global de protection des droits de la femme. Un travail de proximité est accompli auprès des communautés et des familles, en termes de sensibilisation et de plaidoyer. Des cas nécessitant la protection des victimes ou la sanction des coupables sont traités dans le cadre de la collaboration interministérielle impliquant la justice, la défense, la police et les médias.

En définitive, pour le Cameroun, les efforts réalisés dans le sens de la promotion des femmes s'inscrivent dans l'optique de la quête du développement humain. Les progrès réalisés traduisent une volonté politique constante des autorités camerounaises de bâtir une société harmonieuse, dans laquelle la satisfaction des besoins des hommes et des femmes, des filles et des garçons, détermine l'orientation et le contenu des politiques publiques et la finalité des processus de développement, soutenue par la contribution de la communauté internationale en matière de promotion de la femme.

La solution réelle et efficace à la question de la promotion des femmes reste la réduction de la pauvreté dans toutes ses dimensions.

Ma délégation voudrait se féliciter de la création de la nouvelle structure onusienne destinée aux questions de genres, « ONU FEMMES ». Nous sommes convaincus que la nomination à sa tête d'une femme d'envergure en la personne de Madame Michelle Bachelet permettra à cet organe de donner une contribution plus active pour le renforcement des efforts engagés au niveau des Etats en faveur des femmes.

Je vous remercie.